



FICHE D3 — L'UNION AFRICAINE ET LA CEDEAO

Création, organes, dirigeants et évolutions récentes

L'ESSENTIEL

Deux organisations à ne pas confondre : l'**Union africaine (UA)** est **continentale**, compte **55 États membres** et siège à **Addis-Abeba** ; la **CEDEAO** est **régionale**, ne compte plus que **12 États membres** depuis le retrait des pays de l'AES, et siège à **Abuja**.

Deux présidences à distinguer dans chaque organisation : celle de l'**institution** (un chef d'État, mandat généralement annuel) et celle de la **Commission** (un haut fonctionnaire, mandat de quatre ans). Les confondre est l'erreur la plus fréquente.

01. L'UNION AFRICAINE : NAISSANCE ET HÉRITAGE

L'UA succède à l'**Organisation de l'unité africaine (OUA)**, fondée à **Addis-Abeba** le **25 mai 1963** — date commémorée chaque année comme **Journée de l'Afrique**. L'OUA avait pour priorité la décolonisation et le respect des frontières héritées de la colonisation.

L'**Acte constitutif de l'Union africaine** a été adopté à **Lomé** le **11 juillet 2000** et est entré en vigueur le **26 mai 2001**. L'Union a été officiellement lancée au sommet de **Durban**, le **9 juillet 2002**. Le passage de l'OUA à l'UA marque un changement de doctrine : au principe de non-ingérence succède un **droit d'intervention** en cas de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité.

L'UA réunit **55 États membres** — tous les États du continent, ainsi que la République arabe sahraouie démocratique. Son siège est à **Addis-Abeba**, en Éthiopie.

02. LES ORGANES DE L'UNION AFRICAINE

Organe	Rôle et siège
Conférence de l'Union	Organe suprême, réunissant les chefs d'État et de gouvernement. Se réunit en session ordinaire une fois par an.
Conseil exécutif	Composé des ministres des Affaires étrangères ; prépare les travaux de la Conférence.
Commission de l'UA	Secrétariat permanent, à Addis-Abeba. Dirigée par un président élu pour quatre ans.
Conseil de paix et de sécurité	Organe de prévention et de règlement des conflits ; peut décider de suspendre un État après un changement anticonstitutionnel de gouvernement.
Parlement panafricain	Siège à Midrand , en Afrique du Sud. Compétences aujourd'hui consultatives.
Cour africaine des droits de l'homme et des peuples	Siège à Arusha , en Tanzanie.
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel : organe consultatif de la société civile.



03. LES DIRIGEANTS DE L'UNION AFRICAINE

Attention : deux fonctions distinctes, deux titulaires différents, deux rythmes de renouvellement.

Fonction	Titulaire	Depuis
Président de l'Union africaine	Évariste Ndayishimiye (Burundi)	39e sommet, 14 février 2026
Président de la Commission	Mahmoud Ali Youssouf (Djibouti)	Élu en février 2025
Vice-présidente de la Commission	Selma Malika Haddadi (Algérie)	Élue en février 2025

Le président de l'Union est un **chef d'État en exercice**, désigné pour un an ; Évariste Ndayishimiye a succédé à l'Angolais João Lourenço. Le président de la Commission est un **haut fonctionnaire** élu pour quatre ans ; Mahmoud Ali Youssouf a succédé au Tchadien Moussa Faki Mahamat.

Le **thème de l'année 2026** retenu par l'Union est consacré à l'eau et à l'assainissement durables au service des objectifs de l'Agenda 2063.

04. L'AGENDA 2063 ET LA ZLECAF

L'**Agenda 2063**, sous-titré « **L'Afrique que nous voulons** », est le cadre stratégique de développement continental adopté en 2015. Il couvre cinquante ans, à l'horizon du centenaire de l'OUA en 2063, et se décline en plans décennaux successifs.

La **Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)** en constitue le projet phare. Son accord est entré en vigueur le **30 mai 2019** et les échanges commerciaux ont démarré en **janvier 2021**. Son **secrétariat est installé à Accra**, au Ghana. Elle vise à créer le plus vaste marché unique du monde en nombre de pays.

05. LA CEDEAO : CRÉATION ET ÉVOLUTION

La **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** a été créée par le **traité de Lagos du 28 mai 1975**. Un **traité révisé** a été signé à **Cotonou le 24 juillet 1993**, élargissant ses compétences au-delà du seul domaine économique, notamment à la paix et à la sécurité.

L'organisation a longtemps compté **quinze États membres**. Depuis le **29 janvier 2025**, date d'effet du retrait du **Mali, du Burkina Faso et du Niger**, elle n'en compte plus que **douze** : Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Malgré la rupture institutionnelle, la CEDEAO a maintenu des **mesures transitoires** — dont la libre circulation des personnes sans visa — et poursuit un dialogue avec les trois États de l'AES pour préserver les échanges commerciaux et la coopération sécuritaire face à la menace terroriste commune.

06. ORGANES ET DIRIGEANTS DE LA CEDEAO

Organe	Siège
Conférence des chefs d'État et de gouvernement	Organe suprême ; présidence tournante annuelle
Conseil des ministres	Prépare et exécute les décisions de la Conférence
Commission de la CEDEAO	Abuja, Nigeria
Parlement de la CEDEAO	Abuja, Nigeria
Cour de justice de la Communauté	Abuja, Nigeria
BIDC — Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO	Lomé, Togo

La direction de l'organisation a été entièrement renouvelée au **69e sommet, tenu à Freetown le 19 juillet 2026**. Le Sénégalais **Bassirou Diomaye Faye** y a été élu **président en exercice**, succédant au Sierra-Léonais



Julius Maada Bio. Le même sommet a porté le Sénégalais **Birame Diop** à la **présidence de la Commission** pour la période **2026-2030**, en remplacement du Gambien Omar Aliou Touray, en poste depuis juillet 2022. Le projet de monnaie unique ouest-africaine, l'**ECO**, demeure à l'ordre du jour sans calendrier ferme ; il se heurte à l'absence de consensus politique et au défi des critères de convergence.

PIÈGES À ÉVITER

- **OUA ≠ UA** : l'OUA est créée le 25 mai 1963, l'UA lancée le 9 juillet 2002 à Durban, sur la base de l'Acte constitutif adopté à **Lomé** en 2000.
- Le **président de l'Union africaine** (Évariste Ndayishimiye, chef d'État, mandat d'un an) n'est pas le **président de la Commission** (Mahmoud Ali Youssouf, mandat de quatre ans).
- De même à la CEDEAO : **Bassirou Diomaye Faye** est **président en exercice**, **Birame Diop** préside la **Commission**. Tous deux sont sénégalais, ce qui ajoute à la confusion.
- La CEDEAO compte **12 États** membres depuis le 29 janvier 2025, et non plus 15. Répondre « quinze » est désormais faux.
- Le siège de la **BIDC** est à **Lomé**, et non à Abuja comme les trois autres institutions.
- L'**ECO** est le projet monétaire de la **CEDEAO** ; le « **sahel** » est celui de l'**AES**. Ce sont deux projets distincts, tous deux inaboutis.

À RETENIR

- **UA** : 55 membres, siège à Addis-Abeba, née de l'Acte de Lomé (2000), lancée à Durban (2002), succède à l'OUA (1963).
- **CEDEAO** : 12 membres, siège à Abuja, traité de Lagos (1975) révisé à Cotonou (1993).
- **Mnémotechnique des sièges** — « *Addis pense, Abuja décide, Lomé finance, Arusha juge, Midrand débat* ».
- **Deux projets monétaires inaboutis** : l'**ECO** pour la CEDEAO, le « **sahel** » pour l'**AES**.
- **Deux cadres stratégiques** : l'Agenda 2063 (« L'Afrique que nous voulons ») et la ZLECAf, secrétariat à Accra.

SOURCES ET MISE À JOUR

Fiche arrêtée au **12 octobre 2026**. Les présidences en exercice de l'UA et de la CEDEAO changent chaque année : vérifier systématiquement l'identité des titulaires avant chaque session. La direction de la Commission de la CEDEAO a été renouvelée en juillet 2026 pour un mandat courant jusqu'en 2030.

Sources : Acte constitutif de l'Union africaine (Lomé, 11 juillet 2000) ; traité de Lagos du 28 mai 1975 et traité révisé de Cotonou du 24 juillet 1993 ; communiqués de l'Union africaine (au.int) ; APA News ; Jeune Afrique ; Ouestaf ; Africa24.

